



Département du MORBIHAN

2026/26/02/05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2024
Publié ou notifié le 09/03/2026
Certifié exécutoire le 09/03/2026
A GOURIN, le 08/03/2026.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



5- CONVENTION DE GESTION ET DE COORDINATION DES ANTENNES FJT MULTISITES ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GUISCRIF

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer une convention de gestion et de coordination des antennes FJT multisites entre la commune de Gourin, Roi Morvan communauté et la commune de Guisriff.

Cette convention a pour objet d'organiser les modalités financières ainsi que le partage d'informations entre les parties prenantes, notamment les collectivités signataires de la présente convention, la Caisse d'Allocations Familiales et les services de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260205-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de gestion et de coordination des antennes FJT multisites entre la commune de Gourin, Roi Morvan communauté et la commune de Guiscriff, annexée à la présente,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

A Gourin, le 26 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.